

Le recrutement des enseignants ne garantit plus un bagage scientifique suffisant

Un nouveau décret ouvre le capes aux étudiants de troisième année. Un collectif d'universitaires regrette l'absence de concertation, et y voit un coup de rabot à la formation intellectuelle

“ CES NOUVEAUX ENSEIGNANTS RISQUENT D'ÊTRE CANTONNÉS AU RÔLE DE SIMPLES EXÉCUTANTS DE PROGRAMMES TRÈS CADRÉS

En plein week-end de Pâques, le 19 avril, a été publié au *Journal officiel* le « décret modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale ». Annoncé depuis plus d'un an, contesté dès le printemps 2024 (alors que le ministère distillait des fuites savamment organisées comme des ballons d'essai), gelé au début de l'été en raison de son coût jugé insoutenable par la Cour des comptes, ce texte paraît sans

même que le temps ait été mis à profit pour engager un dialogue avec les professionnels de terrain, formateurs, syndicats, sociétés savantes... Ce décret pose le principe d'un concours ouvert aux étudiants de troisième année de licence, qui n'auront donc que deux ans et demi de formation disciplinaire pour se mettre au niveau d'épreuves que nous espérons toujours aussi exigeantes.

La formation intellectuelle s'inscrit sur le temps long. La licence aujourd'hui repose sur une progressive spécialisation disciplinaire : en première année, on reprend les bases. En deuxième et troisième années, on apporte des contenus plus spécialisés, qui constituent la culture disciplinaire d'étudiants dont une partie seulement se dirigera ensuite vers l'enseignement. Or placer le concours dans le courant de la troisième année implique d'amputer largement cette formation disciplinaire pour la concentrer sur le programme du concours, pour tous les étudiants, y compris celles et ceux qui n'envisagent pas de devenir enseignants, et auront donc des compétences réduites pour se projeter dans la poursuite de leurs études.

On nous rétorquera que, jusqu'en 2010, le capes se déroulait à la fin de la licence. D'une part, les candidats, titulaires de la licence, suivaient ensuite un an de préparation spécifique au concours. D'autre part, le volume des enseignements disciplinaires ayant diminué au fil des injonctions ministérielles, le diplôme de licence ne garantissait plus un bagage scientifique suffisant pour asseoir la légitimité de l'enseignant face à ses classes. Par ailleurs, un con-

cours placé dans le courant de la troisième année de la licence implique que les candidats ne puissent pas partir dans le cadre d'un échange Erasmus, qui les empêcherait de préparer les épreuves dans de bonnes conditions. Pour les futurs enseignants de langues vivantes, cela représente une véritable catastrophe, puisque ils et elles n'auront pas eu l'occasion de vivre la langue au quotidien, mais c'est tout aussi préoccupant pour l'ensemble des disciplines, tant cette expérience des études à l'étranger offre à celles et ceux qui la font une ouverture intellectuelle et culturelle, ainsi qu'une prise de recul sur leurs apprentissages et la connaissance de soi-même.

Surdité et mépris de l'institution

Moins bien formés en licence, contraints à une formation disciplinaire réduite en master, du fait du nombre important d'heures à effectuer en établissement en tant que stagiaires, ces nouveaux enseignants risquent d'être cantonnés au rôle de simples exécutants de programmes très cadrés. Les moins armés d'entre eux n'auront d'autre choix que de renoncer à exercer un recul critique, ce qui obérerait toute possibilité, pour eux, de former de futurs citoyens capables de réflexion.

L'un des principaux arguments de cette réforme est de rendre son attractivité à un concours qui, depuis trois ans, a vu s'effondrer le nombre de candidats, et ce, en promettant aux lauréats une rémunération dès la première année du master, dont l'obtention sera obligatoire pour pouvoir être titularisé. Or cette

réforme précipitée et sans concertation laisse un très grand nombre d'incertitudes quant à la situation des étudiants : toutes les universités pourront-elles offrir la préparation au capes, ou bien les lycéens devront-ils tenir compte de ce facteur pour faire leurs vœux sur Parcoursup, ce qui amènerait à la paupérisation d'un certain nombre d'entre eux, obligés de quitter leur région d'origine ?

Quelle solution sera offerte aux titulaires d'une licence qui auraient échoué au concours, ou décideraient a posteriori de se présenter ? Les lauréats du concours auront-ils le choix de leur académie de formation en master, ou bien, comme actuellement, seront-ils envoyés là où le ministère les jugera plus nécessaires ? Comment espérer augmenter ainsi l'attractivité du concours au moment même où le ministère semble prendre conscience des problèmes posés par le système des mutations ?

Toutes ces constatations nous inquiètent profondément, et nous amènent à déplorer la surdité et le mépris de l'institution envers tous, étudiants, enseignants et, surtout, élèves. Le ministère voudrait compléter un processus de défonctionnarisation, déjà bien entamé, qu'il ne s'y prendrait pas mieux. A ce jour, les concours de recrutement des enseignants restent une garantie d'équité de tous les candidats face aux exigences, de tous les enseignants face à leur progression de carrière, mais aussi, et surtout, d'égalité de tous les élèves face aux savoirs qu'ils reçoivent, où qu'ils vivent sur le territoire de la République. ■

Parmi les signataires : **Christine Bénévent**, présidente de la Société française d'étude du XVII^e siècle ; **Jean-Luc Breton**, président de l'Association des professeurs de langues vivantes ; **Guillaume Bridet**, président de la Société d'étude de la littérature de langue française des XX^e et XXI^e siècles ; **Maria Pia De Paulis**, présidente de la Société des italianistes de l'enseignement supérieur ; **Sonia Goldblum**, présidente de l'Association des germanistes de l'enseignement supérieur ; **Emmanuelle Huver**, présidente de l'Association des chercheurs et enseignants didacticiens des langues étrangères ; **Caroline Lepage**, présidente de la Société française des hispanistes et ibéro-américanistes ; **Pierre-Yves Quiviger**, président de la Société française pour la philosophie et la théorie juridique et politique ; **Marc-André Selosse**, président de la fédération BioGée ; **Sandrine Sortin**, présidente de la Société des anglicistes de l'enseignement supérieur. La liste complète est à retrouver sur Hispanistes.fr